

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 10 avril 2017

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce dixième jour du mois d'avril deux mille dix-sept à dix-huit heures trente-trois, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière par intérim.

CV-2017-03-37

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 avril 2017, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Comité exécutif

Proclamation de la *Semaine de la sécurité civile* »

« Comité exécutif

Appui à la démarche des Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches »

« Comité exécutif

Commémoration en hommage à la bataille de la crête de Vimy »

« Avis de motion

Avis de motion du Règlement modifiant Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification de la zone P2371, sur la rue Saint-Joseph près de la côte Gilmour, secteur Lauzon)
Document d'aide à la décision URBA-2017-070 »

« Adoption du projet(s) de règlement

Adoption du Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification de la zone P2371, sur la rue Saint-Joseph près de la côte Gilmour, secteur Lauzon)
Document d'aide à la décision URBA-2017-070 »

« Adoption du règlement(s)

Adoption du Règlement RV-2017-16-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (camions de cuisine)
Document d'aide à la décision URBA-2017-117 »

« **Urbanisme**

Participation au programme Rénovation Québec
Document d'aide à la décision URBA-2017-119 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-03-38

Félicitations aux membres du personnel de la Ville

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les membres du personnel de la Ville concernés pour avoir participé pour une deuxième année consécutive à un effort de réduction de carburants dans le cadre de la stratégie de réduction de carburants, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-03-39

Période de questions

Environ 15 personnes assistent à la séance. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2017-03-40

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2017

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 27 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-03-41

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 21, 27 et 28 mars 2017

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 21, 27 et 28 mars 2017 est déposé.

CV-2017-03-42

Besoin de main-d'œuvre à la Direction des infrastructures

Document d'aide à la décision [RHAC-2017-032](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction des infrastructures, tels qu'ils sont décrits en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2017-032.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-03-43

Congé à traitement différé

Document d'aide à la décision [RHAC-2017-025](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accorder un congé à traitement différé à un membre du personnel cadre de la Direction des infrastructures, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-03-44

Besoin de main-d'œuvre à la Direction des infrastructures

Document d'aide à la décision [RHAC-2017-028](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction des infrastructures, tel qu'il est décrit en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2017-028, et d'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-03-45

Remerciement à l'Union des municipalités du Québec

Document d'aide à la décision [INF-BI-2017-006](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De remercier l'Union des municipalités du Québec, et particulièrement, monsieur Yves Létourneau, conseiller aux politiques à cette union, de même

que les 130 municipalités qui ont appuyé la Ville dans ses démarches pour faire modifier la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*, afin de permettre aux municipalités d'effectuer des travaux d'entretien, de rénovation, de réparation et de modification sur leurs bâtiments.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-03-46

Financement de la dépense relative à l'acquisition d'outillage et d'équipements de sécurité pour la Direction des infrastructures

Document d'aide à la décision [INF-EM-2017-004](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

Pour financer la dépense relative à l'acquisition d'outillage et d'équipements de sécurité pour la Direction des infrastructures, d'affecter un montant de 100 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de trois ans, par versement égaux, et ce, à compter de l'an 2018 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-03-47

Financement d'une partie de la dépense relative aux travaux de pavage de certaines voies publiques, de routes d'accès aux sablières et carrières pour l'année 2017 et aux travaux de pavage, trottoirs et bordures pour l'année 2017

Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-033

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De financer une partie de la dépense relative aux travaux de pavage de certaines voies publiques, de routes d'accès aux sablières et carrières pour l'année 2017, tels qu'ils sont décrits à la fiche de prise de décision INF-GEN-2017-033, au montant indiqué à cette fiche de prise de décision, à même le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

De financer une partie de la dépense relative aux travaux de pavage, trottoirs et bordures pour l'année 2017, tels qu'ils sont décrits à cette fiche de prise de décision, au montant indiqué à cette fiche de prise de décision, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

D'approuver la liste des rues constituant les interventions projetées, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-03-48

Optimisation des services de premiers répondants médicaux

Document d'aide à la décision [INC-2017-004](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'autoriser le directeur du Service de la sécurité incendie à entreprendre des discussions avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de la Sécurité publique, en collaboration avec le directeur du Service de protection contre les incendies de la Ville de Sherbrooke, dans l'objectif de corriger les problèmes d'iniquité dans le financement et de disparité dans le traitement des services de premiers répondants.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-03-49

Reconnaissance des organismes

Document d'aide à la décision [DVC-2017-001](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De reconnaître les organismes suivants à titre d'organismes partenaires :

- Club de badminton Chaudière-Appalaches;
- Club d'escrime l'Esquadra de Lévis.

De reconnaître les organismes suivants à titre d'organismes affinitaires :

- Artistes et artisans du Grand-Lévis;
- Corporation fête de la famille Chaudière-Ouest;
- L'interface, organisme de justice alternative;
- Breakeyville en fête.

De reconnaître les organismes suivants à titre d'organismes collaborateurs :

- Bénévoles d'expertise;
- Centre d'information et de référence de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (Gestionnaire 211).

De maintenir le statut d'organisme affinitaire pour l'Albatros Lévis.

De ne pas reconnaître l'organisme Chasam.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-03-50

Adoption de la politique documentaire du Service des bibliothèques et des lettres de la Direction de la vie communautaire

Document d'aide à la décision [DVC-BIB-2017-005-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D’adopter la politique documentaire du Service des bibliothèques et des lettres de la Direction de la vie communautaire, telle qu’elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-BIB-2017-005-R-1, et de mandater ce service pour veiller à son application.

Adoptée à l’unanimité

CV-2017-03-51

Proclamation de journées et de semaines
Document d’aide à la décision [DVC-SOC-2017-015](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De proclamer annuellement :

- la *Journée mondiale de sensibilisation à l’autisme*, le 2 avril ;
- la *Journée mondiale de la santé*, le 7 avril ;
- la *Semaine québécoise de l’action bénévole*, dont les dates sont fixées annuellement, pour 2017 : semaine du 23 avril ;
- la *Semaine du don d’organes et du tissu*, dont les dates sont fixées annuellement, pour 2017 : semaine du 23 au 29 avril ;
- la *Journée canadienne du multiculturalisme*, le 27 juin ;
- la *Journée internationale de l’alphabétisation*, le 8 septembre ;
- le *Jour du Souvenir*, le 11 novembre.

Adoptée à l’unanimité

CV-2017-03-52

Affectation du solde disponible de règlements d’emprunt fermés et affectation du produit de cession d’actif, afin de réduire le solde des emprunts lors du refinancement de l’émission d’obligation de juin 2017
Document d’aide à la décision [FIN-TRE-2017-008](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D’affecter le solde disponible des règlements d’emprunt fermés identifiés ci-après, à la réduction du solde de l’emprunt d’où provient le solde disponible, lors de son refinancement :

✓ RV-2006-05-28	86 064 \$
✓ RV-2007-05-97	121 700 \$

D’affecter l’excédent affecté – cession d’actif relié au règlement d’emprunt suivant, à la réduction du solde de l’emprunt d’où provient le produit de cession d’actif, lors de son refinancement :

✓ RV-2006-05-28	294 601 \$
-----------------	------------

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-03-53

Crédits additionnels afférents à l'entente relative au Fonds de développement des territoires

Document d'aide à la décision [DEV-2017-057](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accorder un crédit additionnel de 33 094,24 \$ au poste de dépenses 02-620-00-996, ce montant correspondant au revenu versé en 2016 au poste budgétaire de revenus 01-372-21-000 et qui n'a pas été versé en aide financière 2016, conformément à l'entente intervenue avec le ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires, adoptée par la résolution CV-2015-10-03.

D'accorder un crédit additionnel de 1 300 \$ au poste de dépenses 02-620-00-996 et de 309 \$ au poste 02-620-00-499 considérant le revenu supplémentaire au poste de revenus 01-372-21-000, dans le cadre de l'addenda à l'entente intervenue avec ce ministère relatif au Fonds de développement des territoires, adopté par la résolution CV-2017-02-43.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-03-54

Acquisition d'une partie des lots 2 283 510 et 2 285 757 du cadastre du Québec (rue de Bernières, secteur Saint-Rédempteur) et confirmation relative à l'utilité publique

Document d'aide à la décision [DEV-2017-052](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accepter l'offre d'achat d'une partie du lot 2 283 510 et 2 285 757 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2017-052, d'autoriser le directeur du Développement économique et de la promotion à signer cette proposition et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et de décréter l'affectation publique sur ces lots.

D'affecter un montant maximal de 587 500 \$, plus les taxes applicables, aux travaux de déplacement de la conduite d'aqueduc.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-03-55

Approbation de l'évaluation de rendement insatisfaisant liée à l'exécution du contrat pour l'acquisition de vêtements et d'équipements pour le personnel policier (option trois ans, lots 1 et 7)

Document d'aide à la décision [APP-2017-027-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant liée à l'exécution du contrat pour l'acquisition de vêtements et équipements pour le personnel policier (option trois ans) pour les lots 1 et 7 (appel d'offres 2016-50-09), attribué par la résolution CE-2016-05-752, intervenu avec les Entreprises Forlini, division Équipement de sécurité universel inc.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-03-56

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-95 concernant les bibliothèques publiques

Document d'aide à la décision [DVC-BIB-2017-006](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-96 concernant les bibliothèques publiques.

Ce règlement a pour objet de prévoir le fonctionnement des bibliothèques publiques et la tarification applicable selon le cas.

CV-2017-03-57

Adoption du Règlement RV-2017-16-87 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis

Document d'aide à la décision [INF-GEN-2017-009](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-16-87 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir le stationnement dans certains espaces du stationnement municipal de l'Aréna André-Lacroix ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Règlement RV-2017-16-87 modifiant le Règlement numéro 221

concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-03-58

Adoption du Règlement RV-2017-16-88 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

Document d'aide à la décision [INF-GEN-2017-009](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-16-88 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues de Saturne, Dorimène-Desjardins, de la Fabrique, des Émeraudes, de l'Arsenal et Saint-Louis ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Règlement RV-2017-16-88 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-03-59

Adoption du Règlement RV-2017-16-89 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

Document d'aide à la décision [INF-GEN-2017-009](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-16-89 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur une partie des rues Dorimène-Desjardins et Seaborn ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2017-16-89 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-03-60

Adoption du Règlement RV-2017-16-90 modifiant le Règlement numéro 585 relatif à la circulation et au stationnement de l'ex-Ville de Saint-Rédempteur

Document d'aide à la décision [INF-GEN-2017-009](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-16-90 modifiant le Règlement numéro 585 relatif à la circulation et au stationnement de l'ex-Ville de Saint-Rédempteur a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir le stationnement dans le stationnement municipal de la piste cyclable du Grand-Tronc ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2017-16-90 modifiant le Règlement numéro 585 relatif à la circulation et au stationnement de l'ex-Ville de Saint-Rédempteur.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-03-61

Adoption du Règlement RV-2017-16-91 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

Document d'aide à la décision [INF-GEN-2017-024-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-16-91 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues du Vieux-Fort, du Moulin-Ross, Sainte-Hélène et du boulevard Guillaume-Couture ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'adopter le Règlement RV-2017-16-91 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-03-62

Adoption du Règlement RV-2017-16-92 de tarification pour les services rendus par la Direction du service de police

Document d'aide à la décision [POL-2017-003](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-16-92 de tarification pour les services rendus par la Direction du service de police a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable pour la vérification des antécédents judiciaires, le service d'un policier, la vérification dans le cadre du processus de demande de suspension du casier judiciaire, la validation des numéros de série et les fausses alarmes ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2017-16-92 de tarification pour les services rendus par la Direction du service de police.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-03-63

Adoption du Règlement RV-2017-16-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats (camions de cuisine et évènements)

Document d'aide à la décision [URBA-2017-026](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-16-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'exiger un certificat d'autorisation pour la tenue de certains événements (fête foraine, cirque, festival ou autre événement similaire) et pour les camions de cuisine, de même que de prévoir la documentation qui doit être déposée à ces fins ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2017-16-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-03-64

Adoption du Règlement RV-2017-16-85 modifiant le Règlement RV-2014-13-97 sur les tarifs des permis, certificats et demandes en matière d'urbanisme (camions de cuisine et événements)

Document d'aide à la décision [URBA-2017-026](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-16-85 modifiant le Règlement RV-2014-13-97 sur les tarifs des permis, certificats et demandes en matière d'urbanisme a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'exiger un tarif pour les camions de cuisine et pour les fêtes foraines, cirques, festivals et autres événements similaires ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2017-16-85 modifiant le Règlement RV-2014-13-97 sur les tarifs des permis, certificats et demandes en matière d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-03-65

Proclamation de la Semaine de la sécurité civile

ATTENDU que la sécurité des citoyennes et citoyens demeure au cœur des préoccupations de la Ville de Lévis;

ATTENDU que la Ville investit tous les efforts nécessaires afin de se préparer à faire face à une situation d'exception pour ainsi assurer la sécurité de la population lévisienne;

ATTENDU que la sécurité civile est une responsabilité partagée entre le gouvernement, la Ville et les citoyennes et citoyens eux-mêmes;

ATTENDU qu'il est important pour la population de bien connaître les risques pouvant survenir sur le territoire afin de mieux se préparer à faire face à diverses situations d'urgence;

ATTENDU que la Ville a produit un *Guide de préparation aux urgences – 72 heures* qui précise les meilleures actions à prendre en cas de situation d'urgence;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De proclamer la semaine du 7 au 13 mai 2017, *Semaine de la sécurité civile*, et d'inviter la population lévisienne à prendre connaissance du *Guide de préparation aux urgences – 72 heures*, qui sera disponible sur le site Internet de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-03-66

Appui à la démarche des Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches

ATTENDU que les Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches travaillent à la mise en œuvre d'actions favorisant la persévérance scolaire et la promotion des carrières scientifiques et technologiques dans notre région administrative;

ATTENDU que ces actions entrent directement en lien avec nos priorités régionales;

ATTENDU que les municipalités régionales de comté sont des partenaires importants, car leurs élus et élues sont les acteurs principaux qui permettent d'assurer la mobilisation et la concertation en persévérance scolaire sur leur territoire respectif;

ATTENDU qu'un montant de 50 000 \$ annuellement pour une période de cinq ans est demandé comme contribution municipale à la Chaudière-Appalaches, incluant un montant de 10 111,19 \$ annuellement pour la Ville;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'appuyer la démarche des Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches et d'accepter d'être partenaire financier en leur octroyant un montant de 10 111,19 \$ annuellement pour une période de cinq ans, le tout conditionnel à l'autorisation de puiser ce montant à même l'enveloppe du Fonds d'appui au rayonnement des régions, qui sera disponible sous peu.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-03-67

Commémoration en hommage à la bataille de la crête de Vimy

ATTENDU que la bataille de la crête de Vimy, en France a eu lieu entre le 9 et le 12 avril 1917, il y a cent ans cette année;

ATTENDU que des Canadiens de partout au pays ont combattu ensemble pour la toute première fois et sous les ordres d'officiers canadiens, comptant plus de 10 500 morts et blessés et blessées.

ATTENDU que ce fut un tournant de l'histoire mondiale et canadienne, dont les conséquences furent nombreuses;

ATTENDU que sur le territoire de la ville, deux rues sont associées à cette bataille, soit la rue de Vimy (secteur Saint-Nicolas) et la rue de la Crête-de-Vimy (secteur Lévis);

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De souligner le 100^e anniversaire de ce fait historique majeur pour le Canada et ainsi rendre hommage aux victimes de la bataille de la crête de Vimy, qui a eu lieu entre le 9 et le 12 avril 1917.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-03-68

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification de la zone P2371, sur la rue Saint-Joseph près de la côte Gilmour, secteur Lauzon)
Document d'aide à la décision [URBA-2017-070](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet :

- de modifier l'identification de la zone P2371 par « M2371 » afin qu'elle corresponde à une dominance multifonctionnelle;
 - d'autoriser, dans cette zone, les usages des classes d'usages H10, habitation multifamiliale isolée, et C113, sports, loisirs et jeux intérieurs, et de prévoir des normes applicables à ces usages et d'ajouter une norme relative aux marges de recul latérales minimales pour un bâtiment comportant des usages du groupe P1, service communautaire;
 - de prévoir des normes particulières applicables dans cette zone relatives au nombre de cases de stationnement, à un accès véhiculaire et à une allée de circulation et exigeant une densité résidentielle nette minimale.
-

CV-2017-03-69

Adoption du Projet de règlement RV-2017-16-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification de la zone P2371, sur la rue St-Joseph près de la côte Gilmour, secteur Lauzon)

Document d'aide à la décision [URBA-2017-070](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-16-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-070.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-03-70

Adoption du Règlement RV-2017-16-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (camions de cuisine)

Document d'aide à la décision [URBA-2017-117](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-16-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- ✓ d'autoriser, dans toutes les zones, à titre d'usage temporaire, les camions de cuisine pour les événements privés;
- ✓ de préciser certaines conditions relatives à la tenue de fêtes foraines, cirques, festivals et autres événements similaires, et ce, sur un terrain où l'usage principal autorisé fait partie de la famille *Commerciale*, et sur un terrain où l'usage principal autorisé fait partie de la famille *Publique et Communautaire*;
- ✓ d'autoriser les camions de cuisine lors d'événements promotionnels dans les zones de type C, sur un terrain où l'usage principal exercé fait partie du groupe C1, C2, C3, C4, C5, C6 ou C7, aux conditions prévues au règlement;
- ✓ d'autoriser les camions de cuisine dans les zones L0558, L1429, L2097 et P2158;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2017-16-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-02-66.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-03-71

Participation au programme Rénovation Québec

Document d’aide à la décision [URBA-2017-119](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De confirmer à la Société d’habitation du Québec la volonté de la Ville de participer au programme Rénovation Québec pour un montant de 1 500 000 \$, partagé à parts égales entre la Ville et cette société.

Adoptée à l’unanimité

CV-2017-03-72

Période d’intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2017-03-73

Période de questions

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2017-03-74

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 20 heures 01, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière par intérim
